



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 novembre 2023, à compter de 19h00, à la salle du conseil de l'édifice municipal au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Guy-Julien Mayné, maire :

Sont présents :

M. Guy-Julien Mayné, Maire, M. François Barbeau, Conseiller district 1, M. André Perrault, Conseiller district 2, M. Marcel Tremblay, Conseiller district n° 4, M. Michael Dinnigan, Conseiller district 5, M. Robert Arcoite, Conseiller district 6

Est absente : Mme Julie Dupuis, Conseillère district 3

Est également présente: Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée

À 19h02 M. Guy-Julien Mayné, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2. Moment de recueillement

2023-11-678

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est,

Proposé par André Perrault
Appuyé par François Barbeau

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé, mais en le laissant ouvert.

Adoptée

4. Adoption des procès-verbaux

2023-11-679

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023

Attendu que le conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023;

Par conséquent, il est
Proposé par André Perrault
Appuyé par Robert Arcoite
Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2023, tel que présenté.

Adoptée

5. Administration générale

2023-11-680

5.1 Rétention des services d'audit – états financiers 2023

Considérant que la firme Beaulieu et Associés a été mandaté pour assister la Municipalité pour la production du budget et les états financiers de la Municipalité;

Considérant que l'audit 2023 des états financiers sera produit pour une somme de 22 000\$ avant les taxes applicables;

Par conséquent,

Il est proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par André Perrault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Retenir les services de Beaulieu et Associés pour l'audit des états financiers 2023 pour la Municipalité pour une somme de 25 294.50\$ incluant les taxes applicables.

Adoptée

2023-11-681

5.2 Dépôt des états comparatifs

Considérant que la directrice générale dépose, en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec, deux états comparatifs;

- Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé au 31 octobre 2023 à celui de l'exercice financier précédent réalisé à la même période;
- Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose le greffier-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

Par conséquent,

Il est proposé par André Perrault

Appuyé par Robert Arcoite

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les états comparatifs pour l'année 2023 soient acceptés tel que présenté.

Adoptée

2023-11-682

5.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour 2024

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

Considérant que le conseil municipal détermine que les séances régulières doivent se tenir le troisième lundi du mois à 19h00 sauf la séance de janvier qui sera exceptionnellement le 8 janvier vu un refinancement municipal;

Le conseil ayant statué que le calendrier pour 2024 est le suivant :

- 8 janvier 19h00
- 19 février 19h00
- 18 mars 19h00
- 15 avril 19h00
- 20 mai 19h00
- 17 juin 19h00
- 15 juillet 19h00
- 19 août 19h00

- 16 septembre 19h00
- 21 octobre 19h00
- 18 novembre 19h00
- 16 décembre 19h00

Par conséquent,

Il est proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par François Barbeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le calendrier et d'en faire avis public selon lequel les séances régulières se tiendront telles que décrites ci-dessus, et ce, à la salle de séance du conseil municipal situé au 2452, chemin de l'Église à Sainte-Clotilde.

Adoptée

2023-11-683

5.4 Adoption du calendrier des séances préparatoires en 2024

Considérant que le conseil détermine, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances de travail préparatoire aux séances régulières du conseil;

Considérant que le conseil municipal détermine que les séances préparatoires se tiendront le mardi précédent les séances régulières sauf la séance de janvier alors que celle-ci se tiendra directement avant la séance régulière;

Par conséquent,

Il est proposé par Robert Arcoite

Appuyé par François Barbeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le calendrier les séances préparatoires se tiendront le mardi précédent les séances régulières sauf la séance de janvier alors que celle-ci se tiendra directement avant la séance régulière le 8 janvier 2024.

Adoptée

2023-11-684

5.5 Fermeture des bureaux pour la période des Fêtes et estivale 2024

Considérant que la municipalité prévoit la fermeture des bureaux pour la saison des Fêtes et la période estivale 2024;

Considérant que le directeur des travaux publics est de garde en cas d'urgence ou son remplaçant désigné par ce dernier en cas d'impossibilité de sa part;

Par conséquent,

Il est proposé par Robert Arcoite

Appuyé par François Barbeau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

De fermer les bureaux municipaux partir de lundi le 25 décembre au 4 janvier inclusivement;

De fermer les bureaux municipaux partir de lundi le 22 juillet au 1^{er} août inclusivement pour l'année 2024.

Adoptée

2023-11-685

5.6 Adoption du règlement numéro 492-01 modifiant le règlement sur le traitement des élus

Considérant qu'un avis de motion et le projet de règlement numéro 492-01 à cet effet ont été donnés lors de la séance ordinaire du 16 octobre 2023 pour ajouter une clause qui dicte que les membres des comités seront rémunérés lorsque dûment convoqués;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'adopter le règlement no. 492-01 modifiant le règlement no.492 sur le traitement des élus pour ajouter une clause qui énonce que les membres des comités seront rémunérés lorsque dûment convoqué en vertu de la politique de fonctionnement des comités de travail des élus.

Adoptée

6. Sécurité publique

2023-11-686

6.1 Programme d'aide financière pour les formations de pompiers

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

Attendu que la municipalité de Sainte-Clotilde désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Clotilde prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier I et/ou de pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Jardins-de-Napierville en conformité avec l'article 6 du Programme;

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par François Barbeau

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Autoriser la directrice général et greffière-trésorière à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Jardins-de-Napierville.

Adoptée

7. Travaux publics

2023-11-687

7.1 Autorisation de déposer un appel d'offre pour le déneigement municipal

Considérant que le contrat pour le déneigement municipal vient à terme à l'hiver 2023-2024 avec la compagnie Les Pavages Ultra;

Considérant que le mandat pour le déneigement municipal nécessite un appel d'offres public en vertu du Règlement de gestion contractuelle numéro 463;

Par conséquent, il est

Proposé par François Barbeau

Appuyé par André Perrault

Marcel Tremblay enregistre sa dissidence alors que tous les autres conseillers sont en faveur :

D'autoriser l'appel d'offre public pour le déneigement municipal de la Municipalité de Sainte-Clotilde pour les hivers 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 ainsi que la publication de l'appel d'offre par le système électronique d'appel d'offres public SEAO en accord avec le Règlement de gestion contractuelle numéro 463.

Adoptée

8. Hygiène du milieu

9. Santé et bien-être

2023-11-688

9.1 Demande d'appui aux municipalités et à la MRC des Jardins-de-Napierville pour supporter la mise sur pied d'un programme national d'alimentation scolaire

Considérant que le conseil désire mettre sur pied un programme national d'alimentation scolaire pour les familles éprouvant des difficultés financières;

Considérant que le conseil demande aux municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'à la MRC des Jardins-de-Napierville leur appui à la mise sur pied du programme d'alimentation scolaire par l'adoption d'une résolution à leur séance du conseil municipal pour envoi aux ministères concernés;

Par conséquent, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et résolu unanimement

Que le conseil autorise la directrice générale à inviter les municipalités de la MRC des Jardins-de-Napierville ainsi qu'à la MRC des Jardins-de-Napierville à appuyer la présente résolution pour supporter la mise sur pied d'un p programme national d'alimentation scolaire pour les familles qui éprouvent des difficultés financières.

Adoptée

10. Urbanisme

2023-11-689

10.1 Remplacement siège vacant sur le comité consultatif d'urbanisme

Considérant qu'une place s'est libérée au sein du comité consultatif d'urbanisme pour les citoyens;

Considérant qu'un appel de candidature a été émis par la municipalité et qu'une candidature a été retenue pour son expérience en ingénierie en gestion des eaux pluviales, soit Mme Caroline

Brodeur, pour terminer le mandat de la personne qui a quitté et prendre place pour le mandat de 2024-2025 au sien du comité;

Par conséquent,
Il est proposé par André Perrault
Appuyé par François Barbeau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter de la candidature de Caroline Brodeur pour siéger comme citoyenne au sein du comité consultatif d'urbanisme en vertu de son expérience en ingénierie de la gestion des eaux pluviales pour les années 2024-2025 et prendre le siège vacant.

Adoptée

2023-11-690

10.2 Demande d'appui à la CPTAQ – Guillaume Richard-Tremblay

Considérant la demande de monsieur Guillaume Richard-Tremblay, concernant le lot 6 364 648 situé au 733, 3e Rang à Sainte-Clotilde;

Considérant que Monsieur Richard-Tremblay souhaite lotir et vendre une parcelle du lot 6 364 648 en (6) lots indépendants (No. Plan : 51012, minute : 15936, daté du 28 juin 2023);

Attendu que le but étant de céder les parcelles 6 364 648-2 à 6 364 648-6 PTIE et de conserver le lot 6 363 648-1 PTIE qui comprend une maison unifamiliale en îlot déstructuré en partie et une partie en zone agricole ;

Attendu que les lots projetés sur lot 6 364 648 sont situés en zone agricole;

Attendu que les lots possèdent une superficie dérogatoire et bénéficient d'une dérogation mineure numéro DM 2023-9-6 approuvée par la résolution numéro 2023-10-672;

Considérant que cela ne porte aucunement préjudice à la municipalité de Sainte-Clotilde ;

Par conséquent, il est
Proposé par Marcel Tremblay
Appuyé par Robert Arcoite
Et résolu unanimement

D'appuyer la demande de Guillaume Richard-Tremblay dans son projet devant la CPTAQ visant à lotir et céder (5) lots en zone agricole numérotés; 6 346 648-2 PTIE à 6 3 646648-6 bénéficiant d'une dérogation mineure numéro DM 2023-9-6 approuvée par la résolution numéro 2023-10-672.

Adoptée

11. Loisirs et culture

2023-11-691

11.1 Concours de décoration de Noël

Attendu que le responsable des loisirs veut réitérer le concours de décoration de maison pour le temps des Fêtes.

Attendu que participants devront faire parvenir une photo de leur maison décorée qui sera par la suite affichée sur le site internet de la municipalité;

Attendu que le concours de décoration sera ouvert aux citoyens adultes de Sainte-Clotilde exclusivement, dont quatre (4) gagnants recevront une carte cadeau pour une somme de cent dollars (100\$) chacune de chez Matériaux Pont Masson;

En conséquence, il est
Proposé par Robert Arcoite
Appuyé par Marcel Tremblay
Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le concours de décoration de maison pour le temps des Fêtes sur le territoire de la municipalité pour les citoyens adultes de Sainte-Clotilde et d'offrir à quatre (4) gagnants une carte cadeau pour une somme totale de cent dollars (100\$) chacune de chez Matériaux Pont Masson;

Prendre acte que les gagnants seront choisis au sort lors de la séance du mois du 8 janvier 2024.

Adoptée

2023-11-692

11.2 Dépouillement de l'arbre de Noël

Attendu que le Club Optimiste désire organiser le dépouillement de l'arbre de Noël le 10 décembre 2023 au centre communautaire de Sainte-Clotilde et demande une aide financière de 5000\$ pour l'achat des cadeaux de Noël pour les enfants;

Attendu que le conseil demande les factures au Club Optimiste avant d'émettre le montant de 5000\$ et demande au Club Optimiste de participer activement aux activités de la Municipalité ainsi que de diversifier leurs sources de financement;

Par conséquent, il est

Proposé par André Perrault

Appuyé par Michael Dinnigan

Et résolu unanimement

D'offrir la somme de 5000\$ au Club Optimiste pour l'achat des cadeaux de Noël des enfants à donner lors du dépouillement de l'arbre de Noël le 10 décembre prochain sur réception des factures d'achat des cadeaux, le tout conditionnellement à une augmentation de l'implication du Club Optimiste dans les activités municipales en 2024.

Adoptée

2023-11-693

11.3 Camp de jour de la relâche en mars 2024

Considérant que la municipalité désire offrir un service de camp de jour pour la période de relâche en mars 2024, sous réserve d'un nombre suffisants d'enfants inscrits;

Par conséquent, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et résolu unanimement

De mandater l'entreprise GVL pour mettre sur pied un camp de jour à la semaine de relâche en mars 2024 qui lancera les inscriptions à partir du 22 janvier 2024.

Adoptée

2023-11-694

11.4 Cérémonie des vœux

Considérant qu'une Cérémonie des vœux est prévue au centre communautaire de la Municipalité le 26 janvier 2024 à 17h00;

Considérant que la soirée permettra aux élus d'échanger un moment convivial avec les citoyens et autres élus de la MRC pendant laquelle de la nourriture et des breuvages seront servis pour une centaine de personnes pour une dépense maximale de 3500\$ incluant le montant alloué pour le sous-traitant qui fera jouer de la musique;

En conséquence, il est

Proposé par Marcel Tremblay

Appuyé par A André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser les dépenses de breuvages, de nourriture et de musique pour l'événement de la Cérémonie des vœux qui aura lieu le 26 janvier 2024 à 17h00 au centre communautaire de Ste-Clotilde lors duquel les citoyens pourront échanger avec les élus pour une somme maximal 3500\$.

Adoptée

12. Correspondances

2023-11-695

12.1 Demande d'aide financière – Complexe X Immigration

Considérant la demande d'aide financière de Complexe X Immigration d'un montant de 1500\$ pour organiser un dîner pour les travailleurs étrangers de la Municipalité Sainte-Clotilde au centre communautaire le 3 décembre 2023;

En conséquence, il est

Proposé par André Perrault

Appuyé par Michael Dinnigan

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'octroyer un don de 1500\$ à l'organisme Complexe X Immigration d'un montant de 1500\$ pour organiser un dîner pour les travailleurs étrangers temporaire des maraîchers de la Municipalité Sainte-Clotilde au centre communautaire le 3 décembre 2023.

Adoptée

2023-11-696

12.2 Demande d'aide financière – Camp Garagona

Considérant la demande d'aide financière du Camp Garagona pour assurer la pérennité de leurs services;

En conséquence, il est

Proposé par le Robert Arcoite

Appuyé par Marcel Tremblay

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Reporter le point à une séance ultérieure.

Adoptée

2023-11-697

12.3 Demande d'aide financière – Maison Faubert

Considérant la demande d'aide financière de la Maison Faubert pour financer la construction d'une maison qui offrira des soins palliatifs en Monteregie-Ouest;

Considérant que l'organisme demande un montant par citoyen pour 5 ans et que le conseil statue sur une somme d'un dollar par citoyen pour 2024;

En conséquence, il est

Proposé par le Marcel Tremblay

Appuyé par Michael Dinnigan

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'octroyer un don d'un dollar (1\$) par citoyen à la Maison Faubert pour assurer la pérennité de leurs services et financer la construction d'une maison qui offrira des soins palliatifs en Monteregie-Ouest pour l'année 2024.

Adoptée

2023-11-698

12.4 Demande d'aide financière – Vents d'Espoir

Considérant la demande d'aide financière de l'organisme Vents d'Espoir à la municipalité d'un don d'un (1) dollar par citoyen pour assurer la pérennité de leurs services pour l'année 2024;

En conséquence, il est

Proposé par le François Barbeau

Appuyé par Robert Arcoite

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'octroyer un don d'un dollar (1\$) par citoyen à l'organisme Vents d'Espoir pour assurer la pérennité de leurs services pour l'année 2024.

Adoptée

13. Affaires diverses

14 Présentation des comptes payables

19h55 François Barbeau quitte la salle avant l'adoption des comptes à payer par soucis de transparence.

2023-11-699

14.1 Comptes à payer

Considérant que Mme Natacha Jodoin, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes à payer et des dépenses incompressibles au 2023;

- Comptes à payer : 618 170.13\$
- Dépenses incompressibles : 229 910.36\$

En conséquence, il est

Proposé par Robert Arcoite

Appuyé par André Perrault

Et adoptée à l'unanimité des conseillers

D'autoriser le paiement des dépenses apparaissant à la liste de comptes à payer totalisant une somme de 618 170.13\$;

De prendre acte de la liste des dépenses incompressibles totalisant une somme de 229 910.36\$.

Adoptée

19h57 François Barbeau revient siéger à la séance du conseil.

15. Période de questions

2023-11-700

16. Fermeture de la séance

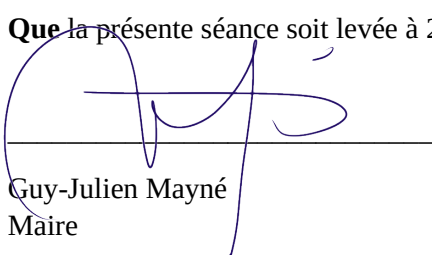
Il est,

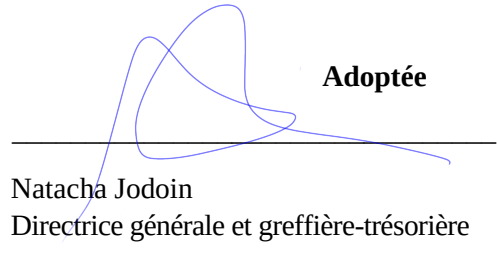
Proposé par François Barbeau

Appuyé par Robert Arcoite

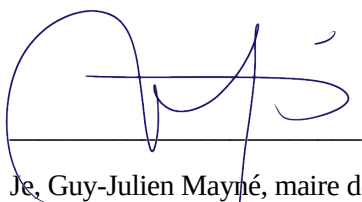
Et adoptée à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 20h20.


Guy-Julien Mayné
Maire


Natacha Jodoin
Directrice générale et greffière-trésorière

Adoptée



Je, Guy-Julien Mayné, maire de la Municipalité de Sainte-Clotilde, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 20 novembre 2023.
